Image not found or type unknown

travaux a charge du locataire?

Par **fabiola**, le **24/04/2013** à **08:48**

je suis locataire d un local commerciale(9)j ai l electricité qui n'est,je pense plus aux normes...les prises fondent.les ampoules et transformateurs brulent..plus d'ampoules en etats de marchent.je suis buraliste?donc beaucoup de stock aux coups elevés.j ai donc envoyes un courrier recommander notifiants ces problemes.l'agence immobiliere me dit les travaux a ma charge!est ce vrai?le coup deviens important..jé'atend de vos nouvelles.

Par **HOODIA**, le **24/04/2013** à **17:07**

"les prises fondent" et "les transformateurs brulent"
Vous devriez envoyer une LR/AR à l'agence immobiliére pour préciser que l'installation electrique est hors norme :de ce fait présente un danger .....
Libre à vous d'étayer ce fait par le passage d'un homme de l'art avec devis pour étayer vos dires!
Bien entendu les travaux restent à la charge du propriétaire qui doit donner son accord...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés